

Le Verdon, c'est une rivière qui parcourt 165 km et traverse le territoire à la manière d'une épine dorsale. Elle est source d'énergie et réservoir d'eau, et se prête aux activités de loisir, avec ses eaux vives, ses gorges et ses grands lacs. C'est aussi une mosaïque de paysages et de cultures, entre Alpes et Méditerranée. Un livre ouvert sur la géologie et la biodiversité. Une terre agricole, où poussent la lavande, le blé et l'olivier, qui porte l'empreinte d'un pastoralisme bien vivant. Une terre d'histoire, qui résume 500 000 ans d'une présence humaine inventive. Et une terre attractive, qui bénéficie d'une vraie renommée touristique.

UN TERRITOIRE REMARQUABLE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire d'exception, reconnu pour la qualité de ses patrimoines et de ses paysages. C'est aussi un territoire rural à l'équilibre fragile, qui a besoin d'être préservé. Mais il n'a rien d'un sanctuaire : c'est un lieu qui vit et se développe, dans un rapport harmonieux entre l'homme et la nature.

UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un projet collectif et solidaire. Un projet de développement responsable, construit par les élus, les habitants et les associations, pour préserver les atouts de leur territoire et le transmettre aux générations futures. Il implique la Région (qui est à l'origine de sa création) et les départements : ensemble, ils assurent la gestion et le développement du territoire dans le respect de ses objectifs. Et il s'appuie sur les 46 communes qui ont choisi d'y adhérer, à travers des actions concrètes et ciblées.

UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire labellisé. Évalué selon des critères très précis et classé par décret du Premier ministre, il bénéficie d'une reconnaissance nationale pour la valeur de ses patrimoines et la qualité de son projet. Il profite d'une image attractive et porteuse de valeurs, garantie d'un cadre de vie de qualité et d'un modèle de développement innovant et respectueux des hommes et de l'environnement.

LE PARC EN CHIFFRES

192 000 hectares

35 000 habitants

46 communes

1 région Provence-Alpes-Côte d'Azur

2 départements Alpes-de-Haute-Provence et Var



LES PARCS EN FRANCE

La France compte 54 Parcs naturels régionaux (dont 9 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ils représentent 15 % du territoire français, plus de 4400 communes et près de 4,1 millions d'habitants.











QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

Résultat d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le document qui concrétise les objectifs du Parc et les moyens qu'il se donne. C'est un contrat signé par les communes, les communeutés de communes, les départements et la Région, par lequel chacun s'engage à respecter les mesures qui y sont détaillées. Elle est approuvée par l'État, pour une durée maximale de 15 ans.

Classée pour la première fois en 1997, la charte du Parc fera l'objet d'un renouvellement en 2023.

périmètre d'étude

QUELS SONT LES OUTILS DU PARC ?

Réunis au sein du syndicat mixte, ce sont les élus des communes, de la Région et des départements qui mettent en œuvre la politique du Parc. Ils décident des actions à entreprendre en s'appuyant sur des instances de propositions (commissions, conseil de développement et conseil scientifique), et en confient la réalisation aux équipes techniques du Parc.

Les moyens financiers dont ils disposent proviennent à la fois des cotisations des membres, et des subventions qu'ils obtiennent pour leurs projets.

1997 2020 2008 2018 2019 2021 2022-2023 Rédaction de la charte Décret Lancement de Diagnostic publique, délibérations, la procédure de 2° charte - Évaluation : 2008-2023 révision et Décret définition du

LES MISSIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

- **1.** Connaître, préserver et valoriser les patrimoines : le Parc possède de multiples richesses (naturelles, culturelles, paysagères, archéologiques...) qu'il a fallu étudier et inventorier pour mieux les protéger.
- Le + Parc : animer des inventaires citoyens, mobiliser des réseaux de spécialistes, proposer des chantiers participatifs.
- 2. Assurer la gestion et l'utilisation équitable de l'eau : indispensable à la nature, à l'alimentation et à l'irrigation, source d'électricité, terrain de jeu des sportifs et des pêcheurs... l'eau est un enjeu majeur qui exige de concilier de nombreux usages. Le + Parc : réunir les acteurs autour d'une même table pour agir en concertation, être un interlocuteur de poids dans la négociation des contrats et des financements.
- **3.** Préserver la diversité du tissu économique, structurer et valoriser les activités emblématiques: l'agriculture et le tourisme sont deux activités motrices pour le territoire. Le Parc agit donc pour préserver le foncier agricole. Il accompagne les éleveurs face à la prédation du loup. Il encourage la diversification touristique, et veille à l'entretien et l'amélioration des sites. Le + Parc: porter des démarches globales de valorisation et de développement, gérer des conflits d'usage.

- **4.** Améliorer l'habitat sans sacrifier la qualité des paysages et les espaces naturels et agricoles : parce que la manière d'habiter le territoire et de s'y déplacer ont un impact fort, le Parc veille à protéger les spécificités locales du bâti et l'intégrité des paysages, tout en accompagnant l'évolution des besoins de la population.
- Le + Parc : assurer un travail de fond pour un résultat garanti sur le long terme.
- **5.** Impliquer tous les acteurs dans la gestion du territoire : une gestion durable et responsable passe par l'implication de tous. À travers des actions concrètes et participatives, des débats, des créations collectives et des animations jeune public... le Parc transcende les frontières et fait travailler ensemble tous les acteurs du territoire.
- Le + Parc : favoriser l'émergence de projets collectifs, monter des actions pédagogiques, assurer un travail de sensibilisation, créer des lieux de réflexion et de débat.
- **6.** Accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique: améliorer l'isolation des bâtiments, développer les transports collectifs, encourager les pratiques vertueuses et en expérimenter de nouvelles... le Parc s'implique pour faire face aux nombreux défis qui s'annoncent.
- Le + Parc : porter des projets expérimentaux et innovants, aider au montage technique et financier des projets, mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire.



LES MÉTHODES DU PARC

- Il n'a pas de pouvoir réglementaire : on y pratique la concertation.
- Son état d'esprit n'est donc pas de contraindre... mais de convaincre!
- Son rôle n'est pas d'agir seul, mais plutôt d'animer.
- Il mobilise des moyens humains pour accompagner.
- Il cherche des financements qui génèrent des ressources supplémentaires.
- Il lui arrive d'assurer lui-même le portage d'actions globales, quand aucun autre acteur du territoire ne peut les prendre en charge.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES DE 2008 À 2019



- Diagnostic et suivi de l'état de conservation de la zone humide du plan de Finiel (site d'intérêt écologique majeur au plan de Parc).
- Accompagnement du projet d'effacement du seuil de la prise d'eau du SIVOM en juin 2009 porté par la Communauté de commune Artuby-Verdon afin d'améliorer les continuités piscicoles.
- Accompagnement du **projet Valenbois** permettant de valoriser le carbone et les services environnementaux rendus par la forêt porté par le Centre régional de la propriété forestière (CRPF).
- Étude d'incidence des **prélèvements en eau** sur les nappes et cours d'eau du bassin versant de l'Artuby et proposition d'un plan de gestion (2010), et suivis des débits.
- Travaux d'entretien et de restauration de la végétation des bords de l'Artuby en lien avec la commune puis l'intercommunalité: Artuby 6.2 km / Rieu tort 3 km / Bruyère 10.7 km traités depuis 2008.
- 8 édifices du patrimoine bâti inventoriés et décrits sur la commune et 1 panneau de valorisation « chemins du patrimoine » installé devant le lavoir du hautvillage.
- Organisation de chantiers participatifs de restauration du patrimoine bâti et de transmission des savoir-faire traditionnels pour la restauration du lavoir du haut-village avec l'appui de la Fondation du patrimoine.



- Prise en charge d'interventions pédagogiques ou de sorties pour l'école (4) sur les thèmes de l'eau et « le Parc c'est quoi ? ».
- Co-organisation avec l'association intercommunale
 Per leï droles del cantoun » du « festi'jeunes » :
 5 ateliers pour 25 enfants de 6 à 14 ans (2013).
- Organisation de temps d'échanges pour les habitants : Café débat sur le métier de berger ; film débat sur la biodiversité des jardins.
- Événement « 1851, un soulèvement pour la République » : exposition ; ciné-débat, édition.



- Relevé cartographique des terres agricoles enfrichées (2010).
- Accompagnement d'une démarche de formation des acteurs touristiques portée par la Communauté de communes Artuby-Verdon (un bénéficiaire sur la commune).
- Lancement et animation de la charte forestière Artuby-Verdon portée ensuite par la communauté de communes : chantiers d'ouverture de milieux, document de sensibilisation, et gestion des conflits d'usages, étude de valorisation des coproduits de la forêt, lancement de la fête du bois à La Martre...
- Accompagnement de l'étude prospective des **potentialités d'irrigation agricole** réalisée par la Communauté de communes Artuby Verdon (2015).
- Promotion de la randonnée : création du GR de Pays - Tour de l'Artuby ; et création d'une fiche randonnée sur le sentier de Sainte-Madeleine et le sommet du Lachens, valorisés dans www.cheminsdesparcs.fr



- Accompagnement de l'élaboration de la carte communale : aide à la rédaction d'un cahier des charges pour la consultation des bureaux d'étude, transmission d'éléments de connaissance sur les patrimoines et les continuités écologiques, participation aux réunions, émission d'un avis sur le projet de carte communale arrêté.
- Suivi par les écogardes de l'espace naturel sensible (ENS) du Lachens géré par le département du Var et intervention ponctuelle sur sollicitation afin de limiter les conflits d'usages, notamment sur les raves-parties.

ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VERDON

- Cartographie et élaboration de la trame verte et bleue (continuités écologiques).
- Inventaires faunistiques : chevêche d'Athéna, pie grièche, inventaire des gîtes à petit rhinolophe, apollon,

semi-apollon, écrevisse à pattes blanches, chauve-souris...

- Cartographie et fiches descriptives d'environ 300 zones humides ;
- Élaboration concertée et approbation d'objectifs de qualité, de préservation des milieux aquatiques et de répartition des usages de l'eau via le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE).
- Démarche d'organisation de la compétence gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI) transférée par les intercommunalités au syndicat mixte du Parc.
- Travaux de restauration et d'entretien de la végétation des bords de rivière : 801 km traités (haut et moyen Verdon : 587 km ; Artuby-Jabron : 135 km ; bas Verdon : 79 km) depuis 2008.
- Mise en place d'un observatoire photographique des paysages en 2018 : 60 prises de vue représentatives des paysages naturels, agricoles, bâtis... puis reconduite annuelle pour un suivi de leur évolution.
- Mise en place de la ferme pédagogique de Valx (maison du Parc) : installation de chevriers et réalisation d'animations pédagogiques (entre 20 et 60 par an) concernant tous les publics (depuis 2015).
- Inventaire des fruitiers anciens d'intérêt local et étude ethnobotanique sur l'agro-diversité fruitière ; transmission des savoir-faire (création de 68 vergers communaux chez des agriculteurs ou des particuliers, organisation de formations...).
- Nombreuses éditions valorisant les patrimoines, les savoir-faire et les initiatives: 9 courriers scientifiques, l'Almanach du Verdon, lettres d'informations du Parc (7) et lettre Inf'Eau, guides pratiques /rapports/synthèses d'étude (16), Cahiers de la biodiversité (7).
- Outils numériques : système d'information territorial, site Internet, page Facebook du Parc, newsletters (8), vidéos (51) sur la chaîne YouTube du Parc.
- Événements : Fêtes du Parc (9); Congrès des Parcs (1) ; programme d'animation des 20 ans du Parc ; Caminades du Verdon (2 éditions concernant 9 communes) ; temps forts culturels; les inventaires citoyens de la biodiversité ; rencontres ou séjours à destination des jeunes en centres de loisirs ; présence du Parc dans les manifestations des communes.
- Opération écogardes (depuis 2002) : patrouilles estivales d'information, de sensibilisation et prévention aux problématiques des déchets, de la navigation, du camping sauvage et de l'emploi du feu.
- Programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) : accompagnement et aide au financement de 72 opérations de rénovation énergétique, 20 projets sur l'éclairage public et 13 opérations sur la mobilité douce et la biodiversité ;
- Promotion des activités touristiques de découverte: carnet de découverte (11 numéros), cartes touristiques (10 numéros), carte randonnée des gorges du Verdon.

- Marque valeurs Parc : attribution de la marque à 50 acteurs touristiques (hébergements, activités de pleine nature) ; formations et valorisation à l'échelle régionale en lien avec le Comité régional du tourisme et les autres Parcs (Mes esca'parcs, portail de l'écotourisme...).
- Permanences de conseil architectural et paysager à destination des porteurs de projet publics et privés sur le territoire du Parc: 174 personnes conseillées (particuliers, élus, professionnels) au cours de 46 permanences tenues entre 2013 et 2018, ainsi que 19 communes rencontrées pour un bilan des problématiques urbanistiques et architecturales (2013).
- Accompagnement des communes volontaires dans une réflexion sur la maîtrise des loisirs motorisés (prise d'arrêtés, pose de panneaux...).
- Installation d'un réseau radio structuré autour de 8 relais permettant de couvrir le territoire et destiné à la sécurité et l'alerte secours. Le service est proposé aux agents publics (pompiers, gendarmes, ONF, sécurité civile... et agents communaux adhérents) aux professionnels touristiques d'activités de pleine nature, et aux bergers.
- Programme d'actions du contrat rivière: appui technique et financier sur 35 projets de stations d'épuration (21 réalisées, 14 en cours), de schémas directeurs eau potable ou assainissement, de 18 toilettes sèches...
- Partenariat avec la société du canal de Provence pour développer une solidarité aval/amont : contribution au financement des projets locaux d'amélioration de la qualité de l'eau (près de 3 millions d'€ en 12 années) ;
- Audit des consommations d'eau dans les bâtiments/équipements publics et préconisations pour 8 collectivités volontaires.

INFOS PRATIQUES

Pour en savoir plus www.parcduverdon.fr

Rejoignez-nous sur Facebook facebook.com/ParcduVerdon

Visionner les vidéos sur youtube.com/parcduverdon

Écoutez-nous sur Radio Verdon 91 FM & 96,5 FM

Participez aux événements du Parc retrouvez les dates sur parcduverdon.fr/agenda

Suivez la révision de la charte parcduverdon.fr/verdon2038

Venez à la Maison du Parc

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie Tél. 04 92 74 68 00 info@parcduverdon.fr